



Paris, jeudi 13 janvier 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/00270**Modifiant l'avis n° FR/2022/00195**

Pris en application :

Code des transports

Crue (Côte d'alerte > 2.50 m)**RIVIERE SEINE-TRAVERSEE DE PARIS
LONGUEUR LIMITE A 105 M****Modification des conditions de navigation (Nouvelle longueur 105) (tous les usagers - dans les deux sens)****- à partir du 13/01/2022 à 08:30****o Seine dans Paris**

entre les pk 165,200 et pk 177,950 - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés que la Seine, dans Paris, est toujours en crue, la cote à Austerlitz étant supérieure à 2,50 m.

En conséquence :

- la longueur des bâtiments, convois poussés, établissements et matériels flottants est réduite à 105 m entre les ponts Sully et BirHakeim
- le demi-tour est interdit entre le pont de Sully et le pont d'Austerlitz pour les bâtiments d'une longueur de plus de 40 m.
- les manoeuvres de virement à l'aval du pont de Grenelle sont interdites pour les bateaux de plus de 110 m.
- le Bras Marie est interdit aux bâtiments transportant du public.
- le Bras de la Monnaie est interdit sauf aux bâtiments transportant du public qui peuvent ménager la garde de sécurité au passage des ponts .

Les conducteurs sont invités à prendre des précautions très rigoureuses en raison des variations constantes du régime de la rivière, des caractéristiques des courants et de la présence de nombreux ponts dont certains offrent un gabarit limité.

Pour en savoir plus sur l'ensemble des conditions de navigation et sur l'état du réseau en direct, rendez-vous sur www.sif-seine.fr (uniquement sur PC).

Service(s) à contacter :

UTI Seine-Amont, 2, quai de la Tournelle, 75005 PARIS

Tél : 01 44 41 16 80 - Fax : 01 46 33 36 32

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Adjoint au chef de la Subdivision Exploitation

Signé

Hervé WILMORT